



APPEL CITOYEN POUR UNE FRATERNITÉ EN ACTES

Acteurs de solidarités locales, de diverses appartenances culturelles, philosophiques, religieuses, sociales, refusant toutes régressions sectaires et intégristes de toute origine :

Nous constatons qu'en France aujourd'hui la pauvreté s'étend et devient durable

L'emploi n'est plus une garantie contre la pauvreté comme le révèle l'augmentation du nombre des travailleurs pauvres.

Les "**sans emploi**" sont dans la vulnérabilité la plus totale parce que la protection des personnes reste principalement attachée au statut de salarié ou de travailleur indépendant.

60% des 1 250 000 allocataires du RMI le sont depuis plus de trois ans. Les périodes de croissance n'ont pas eu d'effet significatif sur le recul de la pauvreté.

Des centaines de milliers de personnes vivent au bord des routes, dans des voitures, des camions ou des mobil-homes, dans des campings, des chambres d'hôtel ou des taudis.

La distribution alimentaire a augmenté de 30% en 2004, touchant des populations jusque là épargnées.

1 million d'enfants vivent dans des familles pauvres (réf. Rapport du CERC « Un million d'enfants pauvres en France »).

La satisfaction des **besoins fondamentaux** devient de plus en plus difficile.

Les politiques conduites actuellement aboutissent à faire peser sur chacun des plus faibles le poids d'une conjoncture néfaste et renvoient dans le non droit une partie de plus en plus importante de la population.

**Cette situation est inacceptable,
il est temps de promouvoir la force du collectif et de la fraternité.**

Nous témoignons de l'existence d'initiatives de proximité, d'entraide et de solidarité telles que des communautés de Sdf, des épiceries sociales, des jardins solidaires, des garages associatifs, des coopératives d'habitation...

Ces opérations sont légitimes, elles permettent à ceux qui n'ont pas de revenus suffisants d'accéder à des biens et des services (logement, alimentation, transports...) indispensables pour vivre. Ces initiatives révèlent un potentiel de compétences, de force de travail et de démocratie inexploité pour construire une vie décente pour tous. Elles permettent à chacun d'exercer sa citoyenneté à travers l'échange et le partage.

Elles rencontrent des difficultés réglementaires ; elles sont parfois tolérées, souvent en marge du droit mais leurs acteurs sont en dehors de la protection sociale.

Nous voulons

La mise en œuvre immédiate des droits inscrits dans les lois existantes ainsi que des moyens pour développer les initiatives collectives de solidarité, des locaux pour des ateliers, des terres pour cultiver, des espaces pour habiter (terrains, logements,...).

Nous appelons

Nos concitoyens et leurs associations à se mobiliser et à se rassembler pour créer un vaste mouvement de soutien autour des initiatives de fraternité.

Nos élus à construire un droit à la fraternité en adoptant une loi sur l'entraide et la solidarité.



POURQUOI CET APPEL

On ne vit pas avec 615 € par mois (seuil de pauvreté) encore moins avec le RMI ou le FNS. Ceux qui perçoivent de tels revenus sont contraints à des économies de « survie ». Des réponses d'adaptations se construisent dans le cadre d'économies informelles à la limite du marchand et du non monétaire, du licite et de l'illicite, du social et de l'économique.

Cette situation permet l'émergence du pire et du meilleur.

Dans ce contexte, il est particulièrement important de soutenir et renforcer les initiatives de solidarité locales qui visent l'amélioration de la vie quotidienne des populations paupérisées, en valorisant leurs capacités de production de biens et de services dans des réseaux d'échange et d'entraide.

Ces initiatives permettent, outre l'amélioration des conditions de vie, de rompre l'isolement et de renforcer la vie locale. La participation de tous à l'action collective permet de passer de la dépendance à l'échange et au partage dans des relations où chacun retrouve sa dignité et exerce sa citoyenneté.

Se réinvente aujourd'hui une économie populaire qui a prouvé son efficacité dans les temps difficiles de notre histoire, notamment après la guerre de quarante dans des mouvements comme les Castors, les coopératives d'alimentation, le tourisme familial...

Ces opérations ne présentent un intérêt réel que si elles produisent une véritable promotion individuelle sans effets ghettos et gestion de la misère.

Ce qui nécessite que ces activités rentrent dans le droit commun et qu'elles se développent dans la recherche de la qualité des relations comme des productions.

L'association Voisins & Citoyens en Méditerranée, qui anime depuis dix ans un réseau d'une centaine d'initiatives de solidarité locales dans les régions méditerranéennes, constate que la légitimité de ces initiatives est reconnue, mais qu'elles sont souvent en marge du droit. Leurs « actifs » sont notamment hors protection sociale car ils ne sont ni salariés ni bénévoles.

Nous avons étudié ces questions en collaboration avec les services régionaux du Ministère de l'Emploi et des juristes universitaires ; des propositions d'adaptations réglementaires sont en cours d'élaboration qui doivent éviter :

- La partition du droit en créant un droit pour les pauvres. La loi doit être la même pour tous !
- L'augmentation de la dérégulation.
- L'enfermement des solidarités dans un carcan administratif.

Dans une période où la fragmentation de notre société ne cesse de s'aggraver, et où l'on fait porter de plus en plus aux personnes dans la grande précarité la responsabilité de leur situation. Il est impératif de mettre en oeuvre la valeur républicaine Fraternité. En poursuite de l'année 2004, consacrée à la Fraternité nous demandons l'inscription dans la loi et le droit commun des conditions de sa mise en oeuvre concrète.

En solidarité, signez et faites signer cet appel.

Signalez-nous si vous voulez être tenu informés des résultats de cet Appel et mieux encore si vous voulez participer à l'élaboration de la loi et des propositions d'adaptations réglementaires. Nous présenterons cet Appel et les propositions législatives aux divers groupes parlementaires au printemps prochain.

En solidarité, je signe et fais signer cet appel.



20 septembre 2005

Appel citoyen pour une fraternité en actes

* Les adresses recueillies dans le cadre de cette campagne seront exclusivement utilisées pour vous envoyer le numéro spécial de notre journal *Voisins Citoyens Méditerranée* consacré à cet appel et vous informer du suivi de nos travaux.

Si vous souhaitez recevoir ces documents, cochez la case *suivi*.

NOM, Prénom	En qualité de	Adresse complète	Signature	suivi*

En solidarité, je signe et fais signer cet appel.

Voisins & Citoyens en Méditerranée 80 rue Paradis – 13006 Marseille – fax : 04 91 54 15 09
ou connectez-vous sur le site internet vcm.1901.org